

L'organe d'administration (Direction Générale) de la société Alfredo Grassi Spa considère que le développement constant de mesures organisationnelles concernant la gestion de la qualité, de l'environnement, de la sécurité et de la responsabilité sociale est d'une importance primordiale en tant que ligne politique pour la gestion de l'entreprise. Pour cette raison, la société Alfredo Grassi Spa a décidé de maintenir un Système de Gestion Intégré, Qualité, Environnement et Responsabilité Sociale conforme et certifié, respectant les normes UNI EN ISO 9001, UNI EN ISO 14001, OHSAS 18001, SA 8000 et OTAN AQAP 2110.

En outre, des activités visant à gérer la sécurité de l'entreprise ont été mises en œuvre avec l'adaptation du système actuel au décret législatif n°81/2008 et, en mars 2016, des activités visant à adapter le système intégré à la norme STeP, certification volontaire de l'Association OEKO-TEX® pour la durabilité des procédés textiles.

L'entreprise a toujours considéré la gestion de la qualité comme faisant partie de ses propres stratégies parce que:

- la politique de l'entreprise a toujours été de rechercher un haut niveau de qualité et de fiabilité de ses propres produits;
- être une entreprise certifiée permet d'acquérir une plus grande fiabilité et d'améliorer ainsi la propre position contractuelle;
- dans le cas des grandes entreprises et des administrations publiques, la certification d'entreprise est devenue une condition obligatoire pour l'éligibilité aux procédures d'appel d'offres;
- pour finir, en tant que fabricants d'équipements de protection individuelle (EPI), le maintien d'un système qualité certifié est une garantie pour le client de fiabilité et de constance de la qualité du produit fourni, caractéristiques particulièrement importantes dans la production d'EPI de la troisième catégorie pour lesquels la conformité de la production au prototype soumis à la certification CE est une condition obligatoire.

En outre, la société Alfredo Grassi Spa est consciente de la sensibilité croissante de l'opinion publique et du marché à l'égard de questions telles que la santé et la sécurité sur le lieu de travail, le respect des règles de l'éthique du travail et des droits de ses travailleurs, le respect de l'environnement et elle considère ces aspects comme faisant partie intégrante des résultats de l'entreprise et est fermement convaincue que l'amélioration des performances ne peut en faire abstraction.

L'amélioration de la gestion de la qualité, de l'environnement et de la responsabilité sociale, sous tous ses aspects, doit également conduire à l'optimisation des résultats, à l'augmentation de l'efficacité et de la compétitivité de l'entreprise, à la réduction des coûts et des frais d'organisation ; elle doit également permettre de placer l'entreprise, avec pleine reconnaissance, dans un contexte approprié au niveau international.

Par cette politique, la Direction Générale communique à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise qu'elle entend opérer avec des méthodes efficaces et transparentes pour assurer l'amélioration continue d'un Système de gestion d'entreprise intégré, qualité, environnement et responsabilité sociale, socialement et économiquement durable.

C'est donc avec une ferme conviction que la Direction Générale de la société Alfredo Grassi S.p.a. s'engage à maintenir et à mettre en œuvre les exigences des normes de référence pour la certification de ses systèmes de gestion de la qualité (UNI EN ISO 9001:2015 et OTAN AQAP 2110), de l'environnement (UNI EN ISO 14001), de la sécurité (OHSAS 18001), de la responsabilité sociale (SA 8000) et de la durabilité des procédés textiles (norme STeP d'Oeko-Tex®) ; elle s'engage également à respecter les exigences des législations nationales et internationales (par ex. OIT) en vigueur et les prescriptions signées par l'entreprise avec les Clients ou les parties intéressées internes et externes.

Pour le Système de gestion de la Qualité, elle déclare donc sa volonté constante de mettre en œuvre concrètement - en impliquant tout le personnel dans l'action - des initiatives visant à permettre la réalisation des objectifs suivants:

- le respect des prescriptions du Système de gestion de la qualité de l'entreprise et le maintien de la conformité et de la certification UNI EN ISO 9001:2015 et OTAN AQAP 2110;
- le respect de la réglementation obligatoire et volontaire, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle ;
- la satisfaction complète et ponctuelle des demandes du client, en termes de produit, service (distribution, location, lavage, etc.) et en termes de durabilité des processus de l'organisation;
- la conception, la production et la vente de produits au contenu de haute qualité, technique et innovant;
- l'amélioration constante de l'organisation et de la communication entre les différentes fonctions de l'entreprise afin d'améliorer l'efficacité interne et de rendre le Système de gestion qualité plus efficace;
- la mise en œuvre de la recherche et du développement de nouveaux produits - des procédés pour développer des produits finis toujours à la pointe de la technologie;
- le suivi continu non seulement des processus de production mais aussi des processus de gestion visant à poursuivre des objectifs d'efficacité maximale exprimés par des indicateurs;
- l'exercice des activités de l'entreprise dans le respect de la réglementation environnementale et des conditions de sécurité des travailleurs;
- la réduction progressive des non-conformités et la gestion immédiate des problèmes survenus;
- ayant consolidé le leadership du marché italien, l'augmentation des parts de marché à l'étranger;
- la mise en œuvre de la gestion de la manutention, de la logistique et de la distribution, en améliorant et en accélérant le service également par l'utilisation de programmes informatiques spécialement développés;
- l'élargissement de la gamme de produits offerts afin de répondre aux demandes des clients qui souhaitent acheter l'ensemble de la gamme d'équipements professionnels auprès d'un seul fournisseur qualifié;
- la mise en œuvre d'un système efficace de gestion des risques et des opportunités.

En ce qui concerne le système de gestion de la sécurité, dans le but d'établir et de maintenir un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail conforme à la norme BS OHSAS 18001:2007, elle définit les objectifs suivants:

- Affirmer la nécessité de garantir la sécurité, la prévention des risques, la réduction des accidents et des maladies professionnelles, la protection de la santé de tous les travailleurs impliqués dans l'activité professionnelle comme un élément fondamental pour le développement de l'entreprise même;
- Identifier dans la définition préalable des interventions, dans la programmation et dans la vérification de la mise en œuvre et de l'efficacité des interventions mêmes les outils nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans cette politique;
- sensibiliser systématiquement l'ensemble de tous les travailleurs par des programmes permanents de formation, d'information et d'implication pour tous les travailleurs.
- Encourager la mise en œuvre de mesures d'amélioration en matière de sécurité, de santé et de prévention des risques au travail;
- Veiller à ce que cette politique soit clairement perçue comme faisant partie intégrante des politiques plus générales de l'entreprise et à ce que l'ensemble du personnel, à tous les niveaux, soit conscient de cet engagement et participe à la poursuite des objectifs de cette politique;
- Reconnaître les valeurs suivantes comme fondamentales dans le développement de l'activité même de l'entreprise:
 - l'engagement de respecter la législation en matière de sécurité au travail et prévention des accidents sur le lieu de travail, la conscience que la responsabilité de la gestion de la sécurité au travail concerne toute l'organisation de l'entreprise, de l'employeur à chaque travailleur, chacun selon ses propres pouvoirs et compétences;
 - l'engagement de considérer la sécurité au travail et ses résultats correspondants comme partie intégrante de la gestion de l'entreprise;
 - l'engagement de veiller à ce que les travailleurs soient sensibilisés et formés à l'exécution de leurs tâches dans le domaine de la sécurité;
 - l'engagement en faveur de la participation et de la consultation des travailleurs, y compris par l'intermédiaire de leurs représentants en matière de sécurité;
 - l'engagement de définir, d'actualiser périodiquement et de diffuser au sein de l'entreprise les objectifs du Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail et les programmes de mise en œuvre correspondants.

Pour le Système de gestion de la responsabilité sociale, la Direction Générale de la société Alfredo Grassi Spa s'engage à ce que toutes les activités de l'organisation soient réalisées dans le respect des exigences de la norme SA 8000 et des lois nationales en vigueur et applicables à son secteur d'activité, ainsi que des dispositions contenues dans les documents officiels internationaux et leurs interprétations (normes OIT).

En particulier, la Direction Générale entend se conformer aux exigences suivantes de la norme SA 8000:

- mettre en place et maintenir un système de gestion de la responsabilité sociale certifié selon la norme SA 8000:2014;
- de ne pas utiliser ou encourager le recours au travail des enfants;
- de ne pas utiliser ou encourager le recours au travail forcé;
- assurer un milieu de travail sain et salubre pour tous les employés;
- respecter le droit des travailleurs à la liberté syndicale et à la négociation collective en adhérant à des syndicats et/ou en formant des syndicats;
- de ne pas faire de discriminations d'aucune nature;
- ne pas utiliser ou encourager les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique et la violence verbale;
- travailler conformément à la loi et au contrat de travail national appliqué en matière de temps de travail;
- assurer le respect des niveaux de salaire minimum légaux;
- mettre en place et maintenir une équipe de performance sociale (SPT) pour l'application de tous les éléments de la norme SA8000.

La Direction Générale entend également poursuivre les objectifs suivants:

- mener une action constante de motivation, d'implication et de développement du professionnalisme du personnel afin de garantir son bien-être, sa sécurité au travail et le respect de ses droits;
- activer un système de collaboration, de communication et de dialogue avec toutes ses parties prenantes (institutions, syndicats, associés, fournisseurs, etc.), qui permette d'accéder à toutes les informations sur les produits et services fournis, sur l'exactitude et la qualité de son offre et sur les engagements pris dans le domaine du système de responsabilité sociale;
- activer une implication progressive des fournisseurs et des partenaires de production (en particulier les sous-traitants chargés de la confection nécessitant un fort emploi de ressources humaines) dans le parcours éthique entrepris, afin de les considérer comme partenaires également en ce qui concerne les questions de responsabilité sociale.

Pour le Système de gestion environnemental, la Direction Générale de la société ALFREDO GRASSI Spa s'engage à ce que toutes les activités de l'organisation soient réalisées dans le respect des exigences de la norme UNI EN ISO 14001:2015, des lois nationales en vigueur et applicables à ses aspects environnementaux et des prescriptions signées par l'entreprise avec ses clients ou parties intéressées internes et externes.

La Direction Générale s'engage également à poursuivre l'amélioration continue de la performance environnementale et la prévention de la pollution, en particulier en ce qui concerne les aspects environnementaux suivants:

- la consommation énergétique de méthane et d'électricité par la production et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables;

- les émissions de gaz à effet de serre ou appauvrissant la couche d'ozone;
- les répercussions indirectes des sous-traitants de transformation, y compris les blanchisseries, par l'intermédiaire d'audits;
- la production de déchets;
- les exigences écologiques des produits.

La Direction Générale entend également poursuivre les objectifs suivants:

- mener une action constante de motivation, d'implication et de développement du professionnalisme du personnel afin d'éviter que des comportements incorrects ne causent des dommages ou des inefficacités environnementales;
- activer un système de collaboration, de communication et de dialogue avec toutes les parties intéressées (clients, fournisseurs, organismes de contrôle, etc.) qui permette d'accéder à toutes les informations sur les produits et services fournis et sur les engagements pris dans le domaine de la réduction et de la prévention de la pollution;
- la mise en œuvre d'un système efficace de gestion des risques et des opportunités.

Outre les certifications de qualité, d'environnement, de sécurité, de responsabilité sociale et pour la certification STeP, la Direction Générale de la société ALFREDO GRASSI Spa s'engage à ce que toutes les activités de l'organisation soient réalisées dans le respect des exigences imposées par cette norme.

La Direction Générale s'engage également à poursuivre l'amélioration continue des performances en matière de qualité, de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale exigées par la norme, notamment en ce qui concerne les aspects suivants:

- la gestion des produits chimiques (bien que limitée aux seuls produits d'entretien), tant en ce qui concerne la santé et la sécurité des travailleurs que de l'environnement, en contrôlant leur utilisation, leur stockage, la mobilisation et la prévention des rejets dans l'environnement;
- la gestion des aspects environnementaux liés à la surveillance et à l'amélioration de la consommation d'énergie et à la gestion des déchets dangereux et non dangereux (même s'ils sont produits par l'entreprise en quantités modestes), des gaz à effet de serre et des déchets qui appauvrissent la couche d'ozone, etc.;
- l'amélioration des processus de production afin de répondre aux besoins des clients et des fournisseurs;
- le maintien des conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail grâce à un suivi constant des systèmes de prévention, une formation périodique et spécifique et la mise en œuvre de l'évaluation des risques;
- la gestion des aspects éthiques visant à améliorer les conditions de travail des travailleurs.

La Direction Générale assume la responsabilité de :

- jouer un rôle actif et d'orientation dans le respect des dispositions de la législation obligatoire et volontaire applicable et du Système de gestion intégré;
- établir et communiquer la politique et les objectifs du Système de gestion intégré, en les intégrant au contexte et aux stratégies de l'organisation;
- définir les rôles, les responsabilités et les pouvoirs au sein de l'organisation et s'assurer qu'ils soient bien compris;
- examiner à intervalles réguliers, au moins une fois par an, les systèmes de gestion afin de s'assurer qu'ils restent adéquats et efficaces et d'assurer une amélioration continue;
- assurer un soutien économique et financier adéquat ainsi qu'une participation et une communication adéquates au sein de sa structure et avec ses partenaires stratégiques;
- assurer la focalisation sur le client;
- assurer le développement des compétences de l'entreprise par une éducation et une formation adéquates et encourager la participation active du personnel aux activités du Système intégré pour la réalisation des objectifs;
- viser à améliorer les conditions de sécurité et de santé sur le lieu de travail par l'application constante des connaissances et du progrès technologique;
- encourager la mise en œuvre de mesures d'amélioration en matière de sécurité, de santé et de prévention des risques au travail;
- assurer la mise à jour des équipements, des infrastructures de l'environnement de travail, des méthodologies et des procédures adoptées en sensibilisant l'ensemble du personnel à l'importance d'un système de gestion intégré efficace et efficient;
- aider les gestionnaires des fonctions d'entreprise à faire preuve de leadership dans leurs domaines de responsabilité respectifs;
- s'assurer que les résultats escomptés soient atteints;
- promouvoir l'approche par processus et la pensée fondée sur le risque.

La Direction Générale exige de tous ses collaborateurs, à commencer par les Responsables de Fonction, l'application maximale vers les objectifs établis et le respect de ce qui est prescrit dans le **Manuel Intégré** et dans les documents qui y sont liés.

Pour finir, la Direction Générale:

- délègue à l'un de ses membres, en tant que représentant de la Direction Générale pour la qualité, l'environnement et la RS, l'autorité et la responsabilité de gérer, surveiller, évaluer et coordonner les processus du système de gestion intégré de l'entreprise pour assurer leur connaissance, leur mise en œuvre et leur application par tout le personnel, identifier les besoins d'amélioration, tenir la Direction Générale constamment informée des problèmes importants rencontrés afin de permettre la prise de mesures appropriées et rapides.

- nomme également un Responsable de Gestion Qualité, Environnement et Responsabilité Sociale pour la gestion du système intégré et pour la gestion des audits internes.
- Nomme le Responsable du Service de prévention et de protection pour l'exécution des tâches prévues à l'art. 33 du décret législatif 81/08.

Un Administrateur Délégué